

17 octobre 1961

UN CRIME D'ETAT IMPARDONNABLE

Pages 5 et 6

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7418 – LUNDI 17 OCTOBRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Visite du SG de l'OPEP à Alger

L'ALGÉRIE UN ACTEUR CLEF

Page 4

TEBBOUNE À L'OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE

POUR UNE JUSTICE CITOYENNE



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé hier à Alger, lors de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2022/2023, que le rétablissement de la dignité du citoyen est une « lutte inlassable », qui consacre les engagements qu'il a pris devant le peuple algérien, et une preuve de « fidélité au serment des glorieux chouhada ».
Lors de son allocution, le président de la République a affirmé avoir fait du rétablissement de la dignité du citoyen une « lutte inlassable », en consécration des engagements qu'il a pris devant le peuple algérien et par fidélité au serment des glorieux chouhada.
Page 3

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

2,5 millions de doses réceptionnées

Page 2

ABOU EL GHEIT À ALGER

Le dernier virage avant le sommet

Page 3

GUERRE EN UKRAINE

Quand la stratégie russe bouscule les normes de l'Occident

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

POUVOIR D'ACHAT

L'UNPEF appel à la création d'un observatoire

L'UNION NATIONALE du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF) a réitéré son appel à la création d'un observatoire national du pouvoir d'achat des travailleurs du secteur de l'éducation nationale.

Réuni en session ordinaire les 12 et 13 octobre dernier, au lycée Mohamed-Benteftifa (Blida), le bureau national de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF) a, dans le cadre de l'évaluation périodique de la situation socioprofessionnelle des travailleurs du secteur, passé en revue les différents aspects inhérents à l'amélioration du pouvoir d'achat, tout en mettant en garde contre la baisse de celui-ci. Après un large débat et une analyse de terrain, les participants ont dénoncé la hausse scandaleuse des prix, en particulier ceux des produits de large consommation, ce qui a entraîné une terrible baisse du pouvoir d'achat. De ce fait, l'UNPEF appelle les autorités à intervenir.

Les membres du bureau national ont, à cet effet, réitéré le maintien des revendications et décisions prises lors de la dernière session ordinaire de son conseil national, à Blida. Il s'agit principalement de l'amélioration du pouvoir d'achat, qui connaît une baisse « vertigineuse », tout en demandant à revoir la politique des salaires, en garantissant une équité dans la répartition de la richesse nationale.

Les syndicalistes de l'UNPEF ont aussi demandé la création d'un observatoire national du pouvoir d'achat ainsi que l'augmentation de la prime de rendement et de soutien pédagogique (ISSRP) qui, selon les rédacteurs du communiqué, doit passer de 15% à pas moins de 60%. Le syndicat a également appelé à l'actualisation de la prime de zone ainsi qu'à la généralisation de la prime d'excellence, appelant à être associé à la mise en place des mécanismes de la prochaine augmentation salariale pour qu'elle ne connaisse pas le même sort que celle d'avril dernier (augmentation de 50 points indiciaires), jugée « insignifiante » par les syndicats de la fonction publique.

L'UNPEF, qui dénonce la situation « misérable » des travailleurs de l'éducation, a appelé les hautes autorités à se pencher « en urgence » sur les revendications de cette catégorie de travailleurs. Les membres du bureau national ont également soulevé les problèmes d'ordre pédagogique.

Il s'agit, notamment, du problème de la surcharge des classes, qui se pose cette année avec acuité, surtout après le retour au système d'enseignement ordinaire. Le syndicat a appelé le ministère de tutelle à intervenir et à trouver une solution radicale à ce phénomène pour faciliter la tâche aux enseignants et réduire la pression sur le personnel éducatif. Il a aussi recommandé d'associer les partenaires sociaux dans la réforme du secteur ainsi que pour la révision du programme et des manuels scolaires.

Par ailleurs, l'UNPEF a insisté sur l'importance de retirer la gestion des établissements scolaires aux APC pour la remettre directement au ministère de l'Education.

S'agissant du statut particulier des travailleurs de l'éducation, l'UNPEF, à l'instar d'autres syndicats du secteur, a exprimé sa réserve quant à la mouture élaborée, reprochant à la commission mixte chargée de l'examen du projet de statut particulier des travailleurs du secteur d'avoir ignoré les revendications et les propositions formulées. Enfin, le syndicat a salué le militantisme des travailleurs du secteur pour arracher leurs droits légitimes.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

2,5 millions de doses réceptionnées

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a lancé hier, en coordination avec l'Institut Pasteur Algérie, la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière à l'échelle nationale. Celle-ci s'étalera sur toute la période automno-hivernale. Deux millions et demi de doses de vaccin ont été réceptionnées et distribuées dans les différents établissements hospitaliers et les officines privées. C'est ce qu'a affirmé au Jeune Indépendant le Dr Djamel Fourar, porte-parole du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus.



ADEL SEHREI /LJI

La grippe saisonnière est caractérisée par une haute contagiosité et par sa gravité chez les personnes fragilisées par une maladie chronique ou par l'âge, a fait savoir le Dr Djamel Fourar, ajoutant que cette grippe peut provoquer des complications sévères entraînant la mort. Dans ce sens, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a lancé hier, en coordination avec l'Institut Pasteur Algérie, la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière à l'échelle nationale, qui s'étalera sur toute la période automno-hivernale. « 2,5 millions de doses ont été acquises et distribuées dans les différents établissements hospitaliers et les officines privées, où le vaccin est remboursé par la sécurité sociale pour les personnes âgées et les malades chroniques », a-t-il expliqué.

Le Dr Fourar a rassuré la population sur la disponibilité du vaccin, précisant que les doses seront suffisantes et que le citoyen pourra se faire vacciner dans de bonnes conditions.

Mettant en avant la dangerosité de la grippe saisonnière, le docteur a précisé que l'OMS estime que les épidémies annuelles de grippe saisonnière sont responsables d'environ 5 millions de cas de maladies graves et 650 000 décès dans le monde.

Avec appréhension, le Dr Fourar a indiqué que la grippe saisonnière « pourrait être plus virulente cette année par rapport aux années précédentes, du fait de son taux de prévalence et de l'expérience de certains pays actuellement en hiver, à l'instar de l'Australie, d'où la nécessité de vacciner le plus grand nombre de citoyens ».

Abondant dans le même sens, il a ajouté que depuis que la pandémie de la Covid-19 a connu une baisse, les gestes barrières ont été abandonnés. Par conséquent, la grippe saisonnière pourrait être plus virulente.

Il a souligné l'importance de la vaccination, notamment pour les personnes à risque, notamment les personnes âgées, les malades chroniques et les femmes enceintes, et ce dans le respect des mesures préventives.

Le Dr Fourar a expliqué que l'association entre le vaccin contre la grippe et celui de la Covid-19 ne représente aucun danger pour les citoyens.

UNE ADHÉSION DE LA POPULATION EST NÉCESSAIRE

Pour sa part, le directeur général de l'Institut Pasteur, le Pr Fawzi Derrar, a noté que le vaccin préconisé pour cette saison est constitué de 4 souches virales. « La vaccination est la meilleure protection contre le virus de la grippe », a-t-il souligné.

Il a expliqué que pour la population saine, la vaccination rapporte du confort pour le citoyen, ajoutant qu'un sujet en bonne santé peut ne pas se faire vacciner, mais si ce dernier est entouré par des personnes malades, il est dans l'obligation de recourir au vaccin.

Le professeur a précisé qu'avant la pandémie du coronavirus, des collègues à lui ont perdu la vie, et ce parce que, durant cette période, le taux de vaccination était très faible.

Dans le même sillage, le Pr Derrar a salué les efforts fournis par les pouvoirs publics, pour la réception de 2,5 millions de doses de vaccin qui, selon lui, est considérable par rapport aux années précédentes, notamment en 2003 avec la réception de seulement 300 000 doses. Ainsi, cela permettra d'améliorer davantage le taux de couverture vaccinale. « En termes de sensibilisation, il faut que la population adhère à toutes les opérations de préventions menées pour se protéger du virus de la grippe saisonnière », a-t-il affirmé.

Il a préconisé, en outre, de sensibiliser le personnel du secteur de la santé à l'importance de la vaccination pour éviter la transmission du virus aux malades, soulignant que la vaccination du personnel de la santé « prévient le risque de contamination en milieu hospitalier de 35% ».

M. Derrar a, par ailleurs, rappelé que le vaccin « réduit le risque de contamination de 75 à 90%, le système immunitaire de la personne vaccinée étant renforcé après 10 jours de l'injection ».

Samia Acher

EDUCATION NATIONALE

Le ministère dévoile le calendrier des examens

LE MINISTÈRE de l'Enseignement et de l'Education nationale a dévoilé le calendrier des examens trimestriels et de rattrapage pour les trois paliers de l'enseignement pour l'année scolaire 2022/2023.

Les examens du premier trimestre pour le cycle primaire débuteront le 6 décembre et s'étaleront jusqu'au 15 pour les deuxième, troisième et quatrième années alors que les élèves de la première année sont exemptés de l'évaluation pour le premier trimestre.

Les examens du deuxième trimestre sont prévus entre le 7 et le 16 mars 2023 pour tous les niveaux du cycle primaire. Ceux du troisième trimestre devraient se dérouler entre le 28 mai et le 1er juin 2023.

Pour le cycle moyen, les élèves vont être évalués le premier trimestre du 4 au 8 décembre, et le deuxième trimestre du 5 au 9 mars 2023. Les examens du troisième trimestre se dérouleront du 21 au 25 mai pour les élèves de la première, deuxième et troisième années moyennes, alors que les examens de la quatrième année se dérouleront du 15 au 17 mai 2023.

Pour ce qui est du cycle secondaire, les examens du premier trimestre se dérouleront entre le 4 et le 8 décembre pour les trois niveaux, et les examens du deuxième trimestre sont programmés entre le 5 et le 9 mars 2023.

La période des épreuves du troisième trimestre a, quant à elle, été fixée pour les classes de 1re et 2e année secondaire du 21 au 25 mai 2023, alors que pour les classes de terminale, les examens sont prévus pour le 14 mai et s'étaleront jusqu'au 18 du même mois.

S'agissant des examens de rattrapage, ils auront lieu pour le cycle primaire (2, 3 et 4e année) les 18 et 19 juin 2023. Idem pour les examens de rattrapage au lycée (1re et 2e année). Quant aux examens de rattrapage pour le cycle moyen (1re, 2e et 3e année), ils se dérouleront les 26 et 27 juin 2023.

Les conseils d'admission et d'orientation dans l'enseignement secondaire sont fixés pour les 21 et 22 juin 2023, alors que ces mêmes conseils pour la première année secondaire se dérouleront à partir du 6 juillet 2023.

Le ministère de l'Education invite l'ensemble des directeurs des établissements à respecter le calendrier des examens trimestriels et les rattrapages et d'en informer les élèves et leurs parents dans les délais.

Par ailleurs, il est exigé aux enseignants de laisser les élèves consulter leurs copies d'examen ainsi que de réaliser des corrections collectives des sujets d'examen, y compris les examens de rattrapage.

Lilia Aït Akli

OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2022/2023

Tebboune insiste sur le rétablissement de la dignité du citoyen

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé hier à Alger, lors de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2022/2023, que le rétablissement de la dignité du citoyen est une « lutte inlassable », qui consacre les engagements qu'il a pris devant le peuple algérien, et une preuve de « fidélité au serment des glorieux chouhada ».



Lors de son allocution, le président de la République a affirmé avoir fait du rétablissement de la dignité du citoyen une « lutte inlassable », en consécration des engagements qu'il a pris devant le peuple algérien et par fidélité au serment des glorieux chouhada.

« Je me suis engagé à mener une lutte inlassable pour rétablir la dignité du citoyen, en consécration des engagements que nous avons pris devant le peuple algérien et par fidélité au serment des glorieux chouhada ». Pour le président Tebboune, la bonne performance de la justice et le sentiment de sécurité chez le citoyen ne procèdent pas seulement de la qualité des lois mais aussi de leur application avec équité et transparence, de manière à protéger les droits des individus, tout en mettant l'accent sur l'importance « de trouver des mécanismes efficaces pour le règlement des conflits entre les individus ».

Le président de la République a insisté notamment sur la « célérité dans la réalisation des programmes tracés, surtout en matière d'adaptation des lois aux principes de la Constitution », soulignant la nécessité de consolider les droits de la défense et de réunir les conditions favorables à l'exercice des professions juridiques.

Par ailleurs, M. Tebboune a appelé le gouvernement à « procéder rapidement à l'installation des tribunaux commerciaux et à la promulgation des lois régissant le climat des affaires », souhaitant, durant cette année judiciaire, « l'accélération du rythme de travail selon les nouvelles données économiques », ce qui permettra la bonne exploitation de la nouvelle loi sur l'investissement.

Pour sa part, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a souligné lors de son allocution que l'Algérie « a franchi, sous la direction éclairée du président de la République, de grands pas dans le processus de consécration de l'indépendance du pouvoir judiciaire, en œuvrant à le doter des mécanismes nécessaires à la protection de la société en général et du justiciable en particulier ».

Il a tenu à rappeler, dans ce cadre, les réformes prévues par la Constitution de 2020 qui « ont appuyé l'indépendance du pouvoir judiciaire et renforcé ses fondements », considérant que la promulgation de la loi organique relative au Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) et son installation, en décembre dernier, dans sa nouvelle composante, constitue l'un des « premiers jalons » de ces réformes.

Il citera, en outre, l'élaboration du projet de statut de la magistrature qui « sera soumis au parlement lors de sa session en cours ».

Le système juridique a connu, cette année, « une grande dynamique dans le cadre de l'adaptation des textes de lois à la Constitution », a-t-il dit, précisant que « cela s'est traduit par la promulgation de plusieurs textes, dont la loi organique relative à l'organisation judiciaire, la loi relative au découpage judiciaire, les lois modifiant et complétant la loi organique relative au fonctionnement du Conseil d'Etat, outre les lois relatives à l'assistance judiciaire et aux procédures civiles et administratives ».

Il convient de noter que la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du gouvernement.

Mohamed Mecelti

LAMAMRA AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

Aboul Gheit à Alger pour les « dernières retouches » du Sommet arabe

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, est arrivé ce dimanche 16 octobre à Alger pour « discuter avec les autorités algériennes des dernières retouches des préparatifs du Sommet de la Ligue arabe », prévu les 1er et 2 novembre prochain en Algérie. C'est ce qu'a déclaré au Jeune Indépendant Ramtane Lamamra, ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, en marge de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2022/2023, au siège de la Cour suprême à Alger.

« L'Algérie est fin prête à accueillir le Sommet arabe et a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour le succès de cette importante échéance », a déclaré M. Lamamra, précisant que le SG de la Ligue arabe arrive ce matin même à Alger pour discuter des « dernières retouches » avant la tenue de cet important événement prévu les 1er et 2 novembre prochain.

« Le SG de la Ligue arabe est en constantes consultations avec nous s'agissant de tous les détails liés au sommet », a précisé le chef de la diplomatie algérienne.

Il convient de rappeler que durant les derniers mois, le SG de la Ligue arabe et ses adjoints ont effectué plusieurs visites de travail ainsi que des entretiens avec les responsables algériens afin de faire de ce sommet « un succès et une étape majeure de l'action arabe commune ».

Le secrétaire général de la Ligue arabe avait salué, lors de sa dernière visite de travail en Algérie, « les efforts consentis par l'Algérie et les idées d'organisation avancées en vue de permettre aux dirigeants arabes de partager la célébration, par l'Algérie, du 68e anniversaire du déclenchement de la révolution de libération nationale et de s'inspirer de cette glorieuse histoire pour cristalliser une vision ambitieuse à la hauteur des aspirations des peuples arabes et à même de relever efficacement les défis posés par les développements en cours sur la scène internationale ».

M. Lamamra avait mis en exergue, à maintes reprises, que l'Algérie est mobilisée pour garantir le succès du 31e Sommet arabe, soulignant que le Sommet d'Alger serait un départ pour l'action arabe commune en vue d'actualiser la solidarité et la coordination pour une paix pérenne et équitable basée sur l'accès du peuple palestinien à ses droits imprescriptibles.

Il avait notamment appelé à la nécessaire mobilisation de tout un chacun pour garantir le succès des prochaines échéances. « Nous sommes à la veille de la tenue du 31e Sommet arabe, un rendez-vous auquel nous nous préparons en déployant des efforts, Président et envoyés spéciaux », avait-il déclaré, mettant en avant, dans ce sens, le succès du Forum intergénérationnel de soutien à l'action arabe commune d'Oran, tenu pour la première fois dans l'histoire.

M. Lamamra avait insisté, dans ce cadre, sur le « renforcement de la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'ONU, de l'UA et de la Ligue arabe, ainsi que sur la relance du Mouvement des Non-alignés ».

Il s'agit, en outre, de « permettre à l'Organisation de coopération islamique de s'acquitter pleinement de ses missions de solidarité entre les peuples musulmans ».

Mohamed Mecelti

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Consultations à huis clos sur le Sahara occidental

C'EST un agenda chargé qui attend le dossier sahraoui dans les prochains jours au sein des Nations unies. Le Conseil de sécurité tiendra, aujourd'hui à New York, des consultations à huis clos sur la situation au Sahara occidental. Ces consultations seront suivies d'un briefing du chef de la Minurso, Alexander Ivanko et de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le territoire occupé, Staffan de Mistura.

Ces rencontres entrent dans le cadre de la série des réunions du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental programmées pour le mois d'octobre.

Lors de ces consultations, les membres du Conseil devraient recevoir un exposé sur le rapport annuel du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, sur le Sahara occidental, rendu public début octobre. Staffan de Mistura doit présenter également son rapport sur la situation dans les territoires sahraouis occupés, et aborder le mandat de la mission onusienne.

Il faut souligner que cet agenda chargé intervient à quelques jours de l'expiration du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (MINURSO), prévu le 31 octobre 2023.

Dans son dernier rapport, Antonio Guterres a recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINURSO d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 octobre 2023.

Pour le chef de l'ONU, la MINURSO «témoigne de la volonté de l'Organisation des Nations unies et de la communauté internationale de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit du Sahara occidental», conformément aux résolutions pertinentes, indique le rapport.

A propos de la situation sur le terrain, M. Guterres ne cache pas sa vive préoccupation. «La reprise des hostilités entre le Maroc et le Front Polisario marque un net recul, dans la recherche d'une solution politique à ce différend de longue date», a-t-il regretté.

Toutefois, a-t-il souligné, «je demeure persuadé qu'une solution politique à la question du Sahara occidental est possible, sous réserve que toutes les personnes concernées se mobilisent de bonne foi et que la communauté internationale continue d'y apporter son soutien».

Et de réaffirmer aussi dans son rapport annuel, la disposition de l'ONU à «réunir tous ceux que la question du Sahara occidental intéresse dans la recherche d'une solution pacifique».

Dans ce contexte, la quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, chargée des questions politiques spéciales et de décolonisation, a adopté vendredi dernier une résolution réaffirmant le cadre juridique du conflit au Sahara occidental en tant que question de décolonisation.

Elle a réaffirmé, en outre, «la responsabilité des Nations unies envers le peuple du Sahara occidental» et demandé de «continuer à examiner la situation au Sahara occidental en tant que territoire sujet à décolonisation».

A souligner que de nombreux intervenants lors du débat général de la 4e Commission de l'ONU ont réitéré leur ferme soutien au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité onusien.

Mohamed K.

Page 04_Mise en page 1 17/10/2022 15:31 Page 1

MÉDÉA

Coup d'envoi de la campagne labours-semailles

LE LANCEMENT de la nouvelle campagne labours-semailles 2022/2023 a été donné, hier, par le wali de Médéa, Djahid Mous, à partir de l'exploitation agricole Si Rahmouni 2 à Berrouaghia, en présence de nombreux cadres du secteur de l'agriculture et des autorités locales.

Avant de donner le coup d'envoi de la campagne, le wali s'est enquis sur place sur les conditions de préparation des moyens techniques et de la disponibilité des intrants nécessaires pour garantir une production céréalière plus conséquente.

Pour couvrir les besoins de consommation du pays et dans le but d'assurer la sécurité alimentaire de sa population dans un contexte mondial marqué par des bouleversements importants, la filière céréalière est au centre de l'intérêt des pouvoirs publics dans leur stratégie afin de lui donner la dynamique nécessaire pour réduire la dépendance de l'extérieur.

Dan son exposé sur les productions obtenues durant la dernière campagne, le directeur des services agricoles (DSA) de Médéa a donné quelques indicateurs, dont la récolte en matière de céréales qui a dépassé un million de quintaux.

Le même responsable fera état des efforts déployés en matière d'augmentation des capacités de stockage qui comptent 18 points totalisant 1,241millions de quintaux alors que 935 quintaux de semences et 180 quintaux d'engrais ont déjà été enlevés par les fellahs pour pouvoir entamer la nouvelle campagne. A l'issue de la visite des dépôts et de silos de la CCLS (Coopérative des céréales et légumes secs) de Berrouaghia, le wali a déclaré que tous les moyens ont été mobilisés pour la réalisation des objectifs tracés par les pouvoirs publics pour augmenter la production de céréales, par un accompagnement continu des fellahs et l'engagement des banques à travers les opérations d'octroi de crédit. Selon le 1er responsable de la wilaya, les fellahs ont été sensibilisés sur la nécessité de cultiver les terres agricoles et de ne pas laisser des superficies en jachère, rappelant que l'Etat a fait l'effort gigantesque de raccorder les exploitations agricoles au réseau électrique. «Il y a lieu d'indiquer que le dossier relatif à l'ouverture de pistes forestières a été étudié et abouti à l'inscription d'un programme pour faciliter aux fellahs les conditions de réalisation des travaux agricoles et de commercialisation des récoltes».

Nabil B.

VISITE DU SG DE L'OPEP À ALGER

Le rôle crucial de l'Algérie souligné

La réduction de la production de pétrole de deux millions de barils, décidée au début du mois par les pays producteurs et leurs alliés (OPEP+), devrait stabiliser le marché pétrolier, marqué depuis quelques semaines par des incertitudes. C'est du moins la conviction du ministre de l'Energie et du secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, en visite en Algérie.



Lors d'une réunion de travail et de consultation entre le ministre de l'Energie et des Mines et le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, tenue hier à Alger, les deux responsables, qui ont évoqué la situation actuelle du marché pétrolier international, ont partagé des points de vue similaires sur la situation actuelle du marché pétrolier international et ses perspectives d'évolution à court et moyen terme.

Dans un communiqué du ministère de l'Energie, il est indiqué que Mohamed Arkar et Haitham Al Ghais se sont dit pleinement confiants quant aux retombées positives du dernier accord adopté par le cartel à Vienne, visant à réduire la production globale de deux millions de barils par jour à compter du 1er novembre 2022. Révélant les incertitudes qui pèsent sur le marché pétrolier international depuis plusieurs semaines, les deux responsables se sont félicités de l'adoption de l'accord. « Il est de nature à restaurer la stabilité et l'équilibre du marché pétrolier international, dans l'intérêt des pays producteurs, de l'industrie pétrolière et de l'économie mondiale dans son ensemble », a-t-on précisé.

Notons, dans ce sens, que le marché a réagi suite à la décision de l'OPEP+. Les prix ont en effet enregistré une légère hausse au lendemain de la décision de réduction de production, prise dans le but de mettre fin à la tendance baissière des prix enregistrée les semaines passées.

Le ministre de l'Energie et des Mines et le secrétaire général de l'OPEP, en visite en Algérie accompagné d'une délégation, ont, en outre, évoqué les défis majeurs auxquels l'industrie pétrolière mondiale fait face ainsi que les moyens de les surmonter par un renforcement de la coordination et du rôle stabilisateur du marché pétrolier par l'OPEP et ses partenaires au sein de l'OPEP+, selon les précisions du communiqué du département de l'Energie. Le SG de l'OPEP a, dans ce sens, rendu un hommage appuyé « au rôle constant et crucial de l'Algérie dans la conciliation des points de vue et la conclusion des accords majeurs de l'OPEP ».

Par ailleurs, le ministre de l'Energie a donné un aperçu sur la nouvelle loi sur les hydrocarbures, notamment pour ce qui est relatif « aux mesures incitatives accordées par cette loi à travers la mise en place d'un système fiscal très attractif et l'introduction de nouvelle formes contractuelles simplifiées en s'alignant sur les pratiques internationales en la matière ».

Il a, dans ce sens, indiqué que « dans le cadre de cette nouvelle loi, trois contrats ont été signés entre Sonatrach et les partenaires étrangers pour un montant d'investissement de plus de 6 milliards de dollars ».

Il a également souligné l'effort du gouvernement pour la promotion de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires à travers la promulgation d'une nouvelle loi sur l'investissement.

Lilia Ait Akli

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

Un numéro vert pour dénoncer les spéculateurs

L'ASSOCIATION de protection et d'orientation du consommateur (APOCE) appelle les citoyens à signaler toute pratique de spéculation sur les prix des produits alimentaires de large consommation. Sur sa page Facebook, l'APOCE a, en effet, rendu publique une liste comportant tous les prix réglementés des produits alimentaires de large consommation, rappelant aux citoyens la nécessité de signaler toute augmentation illicite des prix. L'organisation présidée par Mustapha Zebdi a ainsi invité les citoyens à contacter les services concernés en composant le numéro 1020.

L'Association de protection et d'orientation des consommateurs a déclaré qu'elle suit l'évolution du marché avec beaucoup d'inquiétude et d'intérêt, et que les fluctuations de la distribution de certaines denrées alimentaires de large consommation se répètent, ce qui a affecté le consommateur de manière négative, compte tenu du nombre important de plaintes que l'organisation reçoit au quotidien.

L'APOCE s'est également félicitée de la série de mesures prises pour traiter avec rigueur et sévérité ceux qui troublent la paix et la tranquillité du citoyen algérien dans la satisfaction de ses besoins, notamment en matière de produits alimentaires subventionnés.

D'autre part, l'APOCE a exprimé sa satisfaction quant au fait que le président de la République ait porté une grande attention au dossier du pouvoir d'achat, en donnant des instructions pour améliorer la situation sociale du citoyen, notamment après avoir subi les conséquences de la crise économique et de l'épidémie de la Covid-19. L'organisation a suggéré aux acteurs de la société civile de lancer des ateliers pour exprimer leurs opinions et entamer une discussion objective dans le cadre de la démocratie participative, loin de toute interaction ou manipulation politique.

Pour rappel, le ministère de la Justice a fait savoir que « des peines de 8 à 12 ans de prison ferme, accompagnées d'amendes allant de 1 à 10 millions de dinars » ont été prononcées entre les 10 et 13 octobre à l'encontre de plusieurs individus poursuivis pour des actes de « spéculation illicite ». Ces sanctions ont été décidées, précise le ministère de la Justice, suite à des procédures de « comparution immédiate ». Elles concernent plus précisément 10 accusés, issus de plusieurs wilayas du pays, notamment Alger, Tiaret et Chlef.

Lynda Louifi

Page 05_Mise en page 1 17/10/2022 15:32 Page 1

17 OCTOBRE 1961

Des crimes d'Etat non reconnus par la France

Les massacres du 17 octobre 1961 à Paris, qui avaient fait des centaines de victimes algériennes, sont des crimes d'Etat et contre l'humanité, documentés comme tels par de nombreux historiens et chercheurs, notamment français, mais ne sont toujours pas reconnus par la France officielle.



Dans la nuit du 17 octobre 1961, des milliers d'Algériens et d'Algériennes, parfois accompagnés de leurs enfants, avaient, à l'appel de la Fédération du Front de Libération nationale (FLN) en France, manifesté pacifiquement dans la capitale française pour dénoncer le couvre-feu inique et discriminatoire décrété à leur encontre par le préfet de police de l'époque Maurice Papon.
Plusieurs d'entre eux avaient été exécutés sommairement par balles, jetés vivants dans la Seine ou battus à mort, selon les témoignages de survivants et d'anciens policiers français. Ces manifestations, réprimées par la police française et ses supplétifs avec une violence que l'Europe n'avait pas connue depuis la Seconde Guerre mondiale, avaient fait plus de 400 victimes, selon les estimations de la Fédération du Front de libération nationale en France.
Quinze mille autres Algériens et Algériennes avaient été arrêtés lors de ces évènements et transférés au palais des sports, au parc des Expositions et au stade Coubertin, détenus dans des conditions effroyables, battus et longtemps laissés sans nourriture et sans soins.
Les manifestations du 17 octobre 1961 dans la capitale française furent un épisode important dans l'histoire de la Révolution et la répression sanglante subis par les Algériens qui y avaient participé avait révélé au monde entier le visage hideux du colonialisme et hâté l'avènement des négociations pour l'indépendance de l'Algérie.
Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé en 2021 de décréter l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année à 11h à travers tout le territoire national, à la mémoire des victimes de ces évènements tragiques.
Le président de la République avait considéré la question de la mémoire comme un point central des relations algéro-françaises, affirmant que l'Algérie n'y renoncera jamais.
Le président Abdelmadjid Tebboune et son homologue français Emmanuel Macron ont signé le 28 août dernier à Alger la «Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre l'Algérie et la France», dans laquelle les deux parties estiment que «le moment est venu pour favoriser une lecture objective et de vérité d'un pan de leur histoire commune, tenant compte de l'ensemble de ses étapes afin d'appréhender l'avenir dans l'apaisement et le respect mutuel».
Alger et Paris ont convenu, dans ce cadre, d'établir une commission conjointe d'historiens algériens et français chargée de «travailler sur l'ensemble de leurs archives de la période coloniale et de la guerre d'indépendance».
Pour de nombreux historiens, la non reconnaissance par la France de ses crimes coloniaux constitue un véritable obstacle au développement de véritables relations d'amitié et de coopération entre les deux pays.
La France doit «impérativement» reconnaitre et condamner les crimes commis le 17 octobre 1961 à Paris contre des manifestants algériens pacifiques, a réclamé Henri Pouillot, témoin de la Guerre de libération et militant anticolonialiste. «C'est à ce prix qu'un traité d'amitié entre l'Algérie et la France est possible», a-t-il affirmé.
Ces massacres «doivent être, enfin, qualifiés de façon précise comme crimes d'Etat par le président de la République, et l'Etat (français), responsable et coupable, nommé comme tel», a abondé dans le même sens l'historien et politologue français, Olivier Le Cour Grandmaison.

S. Ould Brahim

Une répression inouïe signée Papon

LE 17 OCTOBRE 1961 constitue incontestablement l'une des dates qui ont marqué l'Histoire contemporaine de l'Algérie et dont il faut se souvenir. Ce jour-là, à l'appel de la Fédération de France du Front de Libération Nationale, des milliers d'Algériennes et d'Algériens sont descendus dans les rues de Paris, bravant le couvre-feu, pour manifester leur solidarité et leur soutien au peuple algérien en lutte pour son indépendance. La démonstration populaire commence dans le calme, drainant des populations de plus en plus nombreuses. La foule est impressionnante tant par le nombre que par la discipline des manifestants. A une manifestation pacifique, les forces de répression ont répondu par une violence inouïe. Impressionnées, les forces de police, sous les ordres du « sinistre» Préfet Maurice PAPON, font feu sur cette foule. Ceux qui échappent aux balles sont jetés vivants dans la Seine. La manifestation est réprimée dans le sang ; on estime à plus de 300 le nombre de morts et de disparus. Le Préfet Papon qui a ordonné cette tuerie n'a jamais été poursuivi pour ce crime, mais sera rattrapé par l'histoire quelques années plus tard et condamné à la prison pour ses actes anti-juifs durant la guerre 1939-1945.
Il faut se souvenir de ce 17 Octobre à Paris, non pas pour évoquer simplement un des moments douloureux de l'histoire de l'Algérie, mais pour se rappeler que les Algériens résidant en France ont toujours été partie prenante des combats livrés par l'Algérie pour reconquérir sa souveraineté nationale et pour sortir du sous-développement.
La commémoration du 17 Octobre doit être, à la fois, l'occasion de se souvenir et aussi, le moment de réfléchir comment chaque Algérienne et chaque Algérien peut aider concrètement son pays à affronter et vaincre les difficultés qu'il rencontre actuellement dans cette Algérie nouvelle. Il ne faut pas oublier en effet, que ceux qui, le 17 Octobre 1961, ont consenti le sacrifice suprême, l'ont fait pour que les Algériens vivent dans la dignité, la tolérance et le respect de l'autre. Plus que par le passé, la communauté algérienne en France doit être unie et solidaire de son pays qui a besoin d'elle, comme elle a besoin de lui.

Abdallah Zekri
Président de l'Observatoire National contre l'Islamophobie Recteur de la Mosquée de la Paix à Nîmes

Des moudjahidine reviennent sur le massacre

LE 17 OCTOBRE 1961. Une journée de racisme et de haine orchestrée en haut lieu au temps de cette France coloniale, celle qui prétend propager la civilisation. Une civilisation par le sang et la bastonnade subie par les algériens de France, sortis exprimer, le Front de libération nationale (FLN), leur rejet du couvre-feu qui leur a été imposé une semaine auparavant par la préfecture de Paris, dirigée alors par le non moins sinistre Maurice Papon.
Le bilan de cette manifestation, qui appelait à la paix, est effrayant : plus de 200 morts ont été décomptés au lendemain de la marche. « C'est un devoir de mémoire de commémorer cette journée qui témoigne du massacre dont ont été victimes des dizaines de milliers d'Algériens de tous les âges», témoignent les survivants. Les manifestants étaient venus directement de leur lieu de travail ou des quartiers où ils habitaient à Nanterre, pour dénoncer le colonialisme français.
Hier à Alger, des conférenciers et des moudjahidine ont affirmé, lors d'une rencontre organisée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'émigration, que les massacres du 17 octobre 1961 «demeurent un crime contre l'humanité à jamais inoubliable et imprescriptible».
Invité du forum organisé par l'Association «Mechaal Echahid» et du quotidien «El Moudjahid», à l'occasion de la journée de l'émigration, célébrée le 17 octobre, l'historien et conférencier, Mohamed Lahcen Zeghidi a passé en revue les étapes ayant précédé ces crimes commis par la police française contre des émigrés algériens à Paris, et le rôle joué par la communauté algérienne à l'époque pour soutenir la guerre de libération nationale.
M. Zeghidi a souligné, dans ce sens, que «les émigrés algériens ont réussi à affirmer le mouvement national à l'étranger et ont joué un rôle clé dans l'internationalisation de la cause algérienne à l'ONU, de par leur conscience, discipline, organisation et application rigoureuse des instructions de la Fédération du Front de libération nationale en France». Ces actes exécutés sur ordre de Maurice Papon, le préfet de police de Paris à l'époque, constituent «un crime contre l'humanité, voire un crime d'Etat imprescriptible», a-t-il soutenu.
Pour sa part, le Moudjahid Makhlouf Aouli, membre de la Fédération du FLN en France durant la guerre de libération nationale, a souligné que «le transfert de la lutte nationale sur le sol français a effrayé les autorités françaises qui ont réprimé les émigrés algériens avec barbarie, et intensifié les arrestations et la torture dans les rangs des émigrés, avant de jeter des dizaines d'entre eux vivants dans la Seine, témoin de ces crimes odieux».En se remémorant les évènements du 17 octobre, la Moudjahida Guermia Feria honorée à la même occasion par l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) a affirmé que «ces manifestations ont eu lieu à Paris avant de se répandre à d'autres grandes villes en France», ajoutant que «les crimes commis contre les Algériens ce jour-là étaient effectivement un crime d'Etat et non pas un acte individuel».
Cette rencontre aura été une occasion de remémorer les actes de bravoure, le militantisme et le patriotisme sincère des Algériens qui vivaient en France. Pour les présents, parmi les anciens résistants et activistes nationalistes, cette étape cruciale dans l'histoire de l'Algérie va peser de tout son poids dans les futures négociations pour l'indépendance du pays. Les crimes et les répressions n'ont jamais affaiblis la révolution algérienne dans sa quête vers la liberté et la souveraineté.

S. O. B.

17 OCTOBRE 1961

La manifestation la plus réprimée de l'histoire

Qu'il pleuve ou qu'il vente, la ''Ville-Lumière'' ne rompt jamais avec son exercice de prédilection : captiver et tenir en haleine là trentaine/quarantaine de millions de touristes qui, bon an, mal an, déambulent entre les deux rives de la Seine.

Au rythme des croisières des Bateaux Mouches, la ville des ''démons et des anges'' bat le rappel de tout ce qu'elle compte comme séducteurs pour se raconter et se portraiturer avec cette art de la narration dont elle s'enorgueillit. A tout seigneur, tout honneur, Edith Piaf, Léo Ferré, Charles Aznavour, Jean Ferrat, Claude Nougarou donnent au ballet des Bateaux Mouches des allures d'escapades "lune de miel''.

Slalomant entre rive gauche-rive droite, Paris by Seine déroule son ''storytelling''. Les guides touristiques accrédités auprès de l'Office de tourisme de la mégalopole parisienne font œuvre d'histoire et de mémoire. Et tous azimuts. Tout y est. Histoire d'abord : comment, à partir de l'île de la Cité, puis de l'île Saint-Louis, ''baris'' s'est construite et comment, chemin faisant, elle a tissé, sa toile architecturale, une singularité patrimoniale devenue un corpus académique pour les écoles d'architecture du monde entier.

La ''Mecque'' des touristes en quête d'escapades à multiples facettes raconte tout. Elle ouvre ses pages ''Lumières'' – cafés littéraires, Quartier latin et ses maisons d'édition, Comédie française, Théâtre de l'Odéon, Opéra, Louvre, Institut Pasteur – et ne rechigne pas à étaler ses épisodes sombres : la Commune, Jean Valjean et les Misérables, la famine, la peine capitale, la livraison de Paris au III Reich, l'antisémitisme, le Vél'd'Hiv', Drancy, ''Paris ! Paris outragé ! Paris brisé 1 Paris martyrisé ! mais paris libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France'', dixit le général de Gaulle.

Au rythme des croisières entre le Champ de Mars/Tour Eiffel et d'Austerlitz, la Seine se raconte avec force détails mais se garde d'évoquer les dizaines et dizaines de corps d'Algériens jetés, depuis les ponts de Saint-Michel, Neuilly, Bezons. En témoigne, pour l'Histoire et la postérité, un cliché omniprésent sur la Toile, un graffiti en cinq mots qui, clandestinement, avait bariolé un des quais de la Seine : ''Ici, on noie les Algériens'' ! De Google à Yahoo en passant par AOL et le chinois Baidu, les principaux moteurs de recherche déploient le visuel sous les yeux de l'internaute à la moindre requête ''17 octobre 1961''.

Soixante ans après les faits, l'autre 17 octobre — ''Le 17 octobre des Algériens'' pour reprendre le titre du livre de Marcel et Paulette Péju – souffre toujours d'une chape de plomb multiforme : médiatique, mémorielle et politique. Il y a soixante ans jour pour jour, par une nuit parisienne pluvieuse, les Algériens de Paris et ses banlieues subissent – dans leur chair — ''derniers feux de la folie coloniale'', selon la formule de Gilles Manceron, l'un des historiens qui, depuis le début des années quatre-vingt-dix, n'en finissent pas de bousculer la chape de plomb qui pèse sur la ''journée portée disparue''. C'était cinq mois avant les accords d'Evian et le cessez-le-feu.

LE TON MARTIAL PAPON

Le 6 octobre 1961, le préfet de police, Maurice Papon, signe un communiqué avec une sémantique au ton martial. Adressé à l'ensemble des rédactions, le texte est rédigé à l'encre de la mise en garde. ''Il est conseillé de la façon la plus



pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne de 20h30 à 5h30 du matin''.

De surcroît, Papon et sa police recommandent ''très vivement'' aux Algériens de ''circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police''. Last but not least, ''les débits de boissons tenus et fréquentés par des français musulmans doivent fermer chaque jour à 19 heures''. Représentée en France par la Fédération de France du FLN (FF-FLN) – la ''7eme Wilaya'', selon la formule imagée de Ali Haroun –, la direction de la révolution ne l'entend pas de cette oreille. ''C'est inacceptable'', réagit-elle à la mesure du couvre-feu. La FF-FLN appelle à manifester dans les rues de Paris.

Pour avoir lu et relu les documents de la Fédération de France, pour avoir discuté avec nombre de ses responsables, le journaliste et éditeur Renaud de Rochebrune et l'historien Benjamin Stora soulignent à grand trait la motivation de la FF-FLN. La manifestation dans Paris était dirigée ''contre cette mesure attentatoire à la liberté fondamentale d'aller et venir, mais surtout discriminatoire et pour tout dire raciste''. Dans leur livre ''La guerre d'Algérie vue par les Algériens'' (Paris, Denoël 2016), de Rochebrune et Stora remettent en perspective la manifestation du 17 octobre 1961 et la revisitent au miroir des manifestations du 11 décembre 1961. ''Entre décembre 1960 et octobre 1961, à Alger et à Paris, les +masses algériennes+, comme on disait volontiers à l'époque, vont faire irruption sur le devant de la scène, et +faire+ l'Histoire.

Dans les deux capitales, de la métropole coloniale et de l'Algérie encore française, ce sont les ouvriers et les étudiants, les sans-droits et les chômeurs qui vont tenter de s'emparer du centre de ces grandes villes d'où ils sont exclus. Prendre possession des espaces citadins, pour les Algériens, ce n'est pas anodin, c'est déjà accéder à une forme de modernité, vouloir peser sur les décisions politiques, utiliser les villes comme des caisses de résonance pour faire valoir sa cause et ses frustrations. Cela marque aussi une date car, alors, la révolution est de retour dans les centres urbains où, sauf exception comme dans le Constantinois en août 1955 puis dans la capitale fin 1956, début 1957, elle était peu présente au début de la guerre et encore moins depuis la fin de la bataille d'Alger''.

-DES MANIFESTANTS PACIFIQUES ET DISCIPLINÉS

La décision de la Fédération de France du FLN d'en appeler à la mobilisation pacifique de la rue a effrayé les autorités. Le ministre de l'Intérieur Roger Frey et le préfet de police décrètent une alerte sécuritaire sans précédent. CRS, gendarmes et policiers des Renseignements généraux se déploient en grand nombre aux portes de Paris, sur les ponts qui traversent la Seine, aux grands carrefours et sur les grandes artères haussmanniennes.

La FF-FLN fait montre d'un sens remarquable de l'organisation et apporte la preuve qu'elle jouit d'une écoute auprès de l'immigration. Émises via les militants, les instructions de la Fédération de France sont respectées à la lettre. Disciplinés, les manifestants se sont prêtés de bonne grâce aux fouilles des organisateurs FLN.

Venus des bidonvilles de l'ouest et du nord-ouest parisiens – Nanterre, Levallois, Genvilliers – mais aussi de la Seine-Saint-Denis, les manifestent convergent surtout sur les Grands Boulevards – côté métro Bonne Nouvelle et le cinéma le Grand Rex – avant de marcher vers l'Opéra et traverser la Seine en direction du Quartier latin et du boulevard Saint-Germain. Singularité de cette manifestation – les photos en attestent –, on ne relève ni slogans, ni banderoles, ni drapeaux. Les 20.000 à 30.000 marcheurs – 40.000 à en croire la Fédération de France – manifestent pacifiquement. ''L'action de la Fédération de France du FLN, au cœur de Paris, frappe l'opinion française qui voit, brusquement, la ville vivre une situation de guerre, notent de Rochebrune et Stora.

Permettant à la presse internationale de témoigner de ce combat des Algériens pour leur liberté, cette manifestation de masse montre la puissance d'engagement des immigrés aux côtés du FLN. Et leur maturité politique, car aucun manifestant n'est armé''.

Onze jours après avoir atterri dans les rédactions, le communiqué au ton martial de Maurice Papon se traduit à l'épreuve du terrain. Une répression en règle s'abat sur les manifestants dès le début de soirée. Des rafales d'armes automatiques se font entendre dans les secteurs des boulevards Poissonnière, Bonne-Nouvelle et Montmartre. Des victimes sont signalées. Chargés sans ménagement, des manifestants se réfugient à l'intérieur des stations de métro. Ils sont rattrapés par les forces de polices qui ne lésinent pas sur la matraque. Tout au long de la nuit, les 9e et 10e arrondissements se transforment en lieu de rafles massives. Répression oblige, le palais des Sports de Paris change de vocation. Programmé depuis des mois pour abriter un concert du chanteur et musicien américain Ray Charles, le lieu a fait l'objet d'une réquisition et sans autre forme de procès. Il sera, des semaines durant, un lieu de détention des manifestants raflés dans Paris et sa banlieue. Cette ''nuit portée disparue'' verra l'entrée en lice des ''harkis à Paris'' comme le racontera, plus tard, la journaliste Paulette Péju, épouse de Marcel Péju, compagnon de Jean-Paul Sartre, secrétaire des ''Temps modernes'' et signataire du ''Manifeste des 121'' sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie.

A l'heure des bilans pour les besoins – contraints – de la communication officielle, Préfecture de Police et ministère de l'Intérieur parlent de deux morts, soixante-quatre blessés et 11 538 arrestations. Dans la foulée de la répression, la Fédération de France du FLN évoque 200 morts et 400 disparus. Plus tard, à l'heure de la sortie en France de son livre ''La 7e Wilaya. La guerre du FLN en France'' (Paris, Le Seuil 1986), Ali Haroun, membre du Comité fédéral de la Fédération de France dira : ''La Fédération a été dans l'incapacité de fixer le nombre (des victimes) de manière précise, d'autant que, parmi les éléments recensés +disparus+, il devait se trouver nécessairement des militants transférés en Algérie et dont on ne retrouve plus la trace.

Cependant, la synthèse des rapports militants sur le cas précis des tués, le 17 octobre et les jours suivants, par balles, matraquages, noyades et autres moyens, permet de les chiffrer approximativement à 200 et les blessés à 2300''. Résolument engagée en faveur de l'indépendance algérienne, ''Les Temps modernes'' – revue animée par le trio Sartre- Claude Lanzmann et Péju – avait cité à l'époque une autre estimation officieuse de l'Inspection générale de la police, un organe rattaché au ministère de l'Intérieur : 140 morts.

Dans ''La Bataille de Paris, 17 octobre 1961'' (Paris, Le Seuil 1991) – livre qui a fait rejaillir la tragédie dans le débat médiatique –, le chercheur Jean-Luc Einaudi avait parlé de 150 morts avant de réviser le bilan à la hausse (200 morts). Auteurs d'un travail académique fondateur et très documenté sur le sujet – ''Paris 1961/ Algerians, State Terror dans Memory'' (Oxford University Press 2006), les historiens britanniques Jim House et Neil Mac Master livreront une estimation de l'ordre d'une ''centaine''.

Mais, au-delà de cet indicateur, le travail des deux anglo-saxons aura le mérite de souligner la ''terreur d'Etat'' de la France coloniale à l'heure et de la répression sanglante du 17 octobre 1961. Et de la situer au miroir de répressions urbaines qui ont marqué l'Histoire. ''Le 17 octobre des Algériens'' (dixit Marcel et Paulette Péju) a été la répression ''la plus violente et la plus meurtrière qu'ait jamais subie une manifestation de rue désarmée dans toute l'histoire contemporaine de l'Europe occidentale''.

COMMENT NIKE A PERDU MESSI AU PROFIT D'ADIDAS POUR UN DÉTAIL « INSIGNIFIANT»

LE MONDE des équipementiers sportifs regorge lui aussi d'histoires et anecdotes savoureuses, d'athlètes et de transferts ratés, pour des raisons parfois singulières. C'est le cas rapporté de Lionel Messi. Si l'attaquant du PSG est depuis des années, une image bien établie de la marque Adidas, La Pulga a débuté autrement sa carrière, chaussé de crampons de la marque Nike. Tels que le rapportent Jonathan Clegg et Joshua Robinso, dans le livre à sortir, « Messi vs. Ronaldo : One Rivalry, Two GOATs, and the Era That Remade the World's Game », et dont le Wall Street Journal publie les bonnes feuilles, tout s'est joué en 2006, à quelques semaines de la Coupe du monde en Allemagne. Lionel Messi a alors 19 ans et depuis l'adolescence, il est une pépite sponsorisée par la Virgule. Mais alors que Nike préparait le shooting de ses ambassadeurs, en vue de sa campagne promotionnelle précédent le Mondial, le clan Messi a fait savoir qu'il rejoignait le groupe Adidas rival. Les deux auteurs rapportent que cette volte-face serait le fait de Jorge, le près de Lionel Messi, que Nike aurait contrarié, en refusant de lui envoyer un supplément d'articles sportifs, commandés à la marque pour son fils. Vexés pour une histoire de survêtements, la famille du septuple Ballon d'or, a donc changé un pan important de la carrière de l'un voire du plus grand footballeur de l'histoire. Devenu l'image mondiale d'Adidas, Lionel Messi a pourtant la particularité de n'avoir joué toute sa carrière au service de clubs fournis par Nike, au Barça et désormais au PSG. Adidas l'habille toutefois, quand il défend l'Argentine.

MANCHESTER UNITED : UN ENTRAÎNEUR DE PREMIER LEAGUE ENCENSE CHRISTIANO RONALDO MAIS FERME LA PORTE À SON ARRIVÉE

SI MANCHESTER United réalise dans l'ensemble un début de saison plus que correct en pointant à la 5ème place de Premier League avec deux matchs en moins ce n'est pas le cas de Cristiano Ronaldo. Sans préparation estivale suite à ses envies de départ du club, la star portugaise a perdu sa place de titulaire et n'a inscrit que deux buts toutes compétitions confondues avec les Red Devils. Alors que l'équipe d'Erik Ten Hag se déplace ce dimanche à Saint James' Park pour affronter Newcastle 6ème à un point des Mancuniens au classement, le coach des Magpies Eddie Howe s'est exprimé sur la situation de CR7 en conférence d'avant match. Si le technicien britannique défend le quintuple Ballon d'Or, il ne désire pas le voir intégrer son équipe (propos rapportés par Daily Mail). «C'est un joueur exceptionnel. Si vous regardez son record de buts l'année dernière (36 en 44 matches), c'est incroyable. Donc, pour moi, le transfert a fonctionné, c'est un succès. Il a marqué d'énormes buts l'année dernière et quelques buts très tardifs et importants en Ligue des champions. La qualité du joueur est indiscutable. Nous allons devoir être très, très bons contre lui s'il joue. Nous essayons d'assurer une croissance à long terme, nous avons une vision à plus long terme. Pour l'instant, nous avons une équipe assez vieillissante, nous devons donc investir davantage dans les jeunes joueurs. C'est probablement une grande partie de notre progression, nous devons faire baisser l'âge moyen. Donc, ce n'est peut-être pas une signature que nous chercherions nécessairement à faire, mais ce n'est pas sous-estimer la qualité du joueur.»

MARADONA :

Le ballon mythique touché par la « main de dieu » vendu aux enchères

Le génie argentin avec inscrit un doublé lors du quart de finale du Mondial-86 contre l'Angleterre, dont un but de la main qui a marqué l'histoire du foot



C'est un objet mythique pour les fans de foot. Le ballon avec lequel Diego Maradona a inscrit son célèbre but au Mondial-1986 à l'aide de « la main de dieu » sera mis aux enchères à Londres le 16 novembre prochain. Les acheteurs potentiels peuvent s'inscrire en ligne dès le 28 octobre, a précisé ce jeudi la maison de vente Graham Budd Auctions, qui s'attend à une vente comprise entre 2,5 et 3 millions de livres Sterling (entre 2,8 et 3,4 millions d'euros). Le ballon a été utilisé le 22 juin 1986 lors du mémorable quart de finale entre l'Argentine et l'Angleterre (2-1) à la Coupe du monde au Mexique. Maradona avait inscrit un incroyable doublé aux 51e et 55e minutes lors de cette rencontre entrée dans l'histoire du foot et la mémoire collective. Le capitaine argentin avait marqué son premier but du poing gauche et ainsi trompé le gardien Peter Shilton. Il reconnaîtra par la suite avoir marqué « un peu avec la tête et un peu avec la main de Dieu ». Pour sa seconde réalisation, Maradona était parti de son camp, avait déposé cinq adversaires et conclu dans un angle fermé, pour marquer ce qui a été consacré « but du siècle » par un sondage de la Fifa en 2002. L'Argentine a ensuite remporté le tournoi sous l'impulsion de son génie. « Ce ballon fait partie de l'histoire du football international. C'est sans doute le bon moment pour le partager avec le monde », a déclaré son propriétaire, qui n'est autre que l'arbitre de ce fameux match, le Tunisien Ali Bennaceur. « Je n'ai pas vu la main, mais j'ai eu un doute », avait-il confié quelques jours après le décès de Maradona, en novembre 2020. En mai, le maillot que portait le meneur de jeu lors de ce match a été vendu aux enchères pour 9,3 millions de dollars (9,54 millions d'euros), plus du double du prix prévu par Sotheby's. Ce record a ensuite été battu par la vente en septembre d'un maillot de la légende du basket Michael Jordan, pour 10,1 millions de dollars (10,36 millions d'euros)

BALLON D'OR 2022

La remise du trophée ce soir à Paris, Karim Benzema super favori

LE BALLON d'Or 2022 sera remis lundi à Paris à partir de 20h30 avec un nouveau look pour sa 66e édition, alors que le joueur français du Real Madrid Karim Benzema devrait être sacré ''ballon d'or'' 2022. Créé en 1956, le Ballon d'Or du magazine France Football a pris un virage cette année, avec une réforme destinée à le rendre «plus lisible». Après avoir récompensé les joueurs pour leurs performances sur une année civile, le trophée s'aligne désormais sur le calendrier de la saison sportive et prend en compte tout l'exercice 2021-2022. Les critères d'attribution ont également subi une refonte. Les «performances individuelles» et le «caractère décisif et impressionnant des prétendants» seront le critère numéro 1, devant «l'aspect collectif et les trophées remportés» et «la classe du joueur et son sens du fair-play». L'ensemble de la carrière du joueur ne sera plus prise en compte, pour éviter les risques d'une «chasse gardée», un travers du passé avec 12 sacres partagés entre Lionel Messi et Cristiano Ronaldo en 13 ans. Une présélection de 30 joueurs et 20 joueuses a été établie par un comité, composé des rédactions de France Football et L'Equipe, ainsi que de l'ancienne star Didier Drogba.

Les principaux nommés pour le Ballon d'Or masculin: Alexander-Arnold (ENG, Liverpool), Karim Benzema (FRA, Real Madrid), Joao Cancelo (POR, Manchester City), Casemiro (BRA, Manchester United), Thibaut Courtois (BEL, Real Madrid), Cristiano Ronaldo (POR, Manchester United), Kevin De Bruyne (BEL, Manchester City), Luis Diaz (COL, FC Porto puis Liverpool), Fabinho (BRA, Liverpool), Phil Foden (ENG, Manchester City), Erling Haaland (NOR, Borussia Dortmund puis Manchester City).

Les nommées pour le Ballon d'Or « féminin » : Selma Bacha (FRA, Lyon), Aitana Bonmati (ESP, FC Barcelone), Millie Bright (ENG, Chelsea), Lucy Bronze (ENG, Manchester City puis FC Barcelone), Kadidiatou Diani (FRA, Paris SG), Christiane Endler (CHL, Lyon).

Ronaldo s'excuse pour... sa coupe de cheveux lors du mondial 2002

INVITÉ de l'émission Good Morning Britain dans le cadre de la sortie d'un documentaire sur sa vie, le Brésilien Ronaldo est revenu sur sa coupe de cheveux mythique du mondial 2002, avec dérision. C'est probablement LA coupe de cheveux dont se rappellent les supporters de football qui ont connu la Coupe du monde 2002, qui avait vu la Seleção triompher en finale du mondial à Yokohama (Japon), face à l'Allemagne (0-2). Cette année-là, la légende brésilienne Ronaldo avait disputé l'intégralité de la compétition doté d'une coiffure pour le moins surprenante, un crâne rasé avec seulement une partie plus longue laissé à l'avant de sa tête. Lorsque le sujet est revenu sur la table lors d'une interview accordée au média britannique Good Morning Britain, dans le cadre de la sortie du documentaire The Phenomenon : The Rise, Fall and Redemption of Ronaldo, le principal intéressé s'est amusé de cette histoire, et s'est même « excusé » pour cette coupe extravagante. « Ma mère et des millions de mères à travers le monde, elles me détestent toutes pour cette coupe de cheveux ! Aujourd'hui encore, je rencontre des gens qui avaient un fils qui voulait la même coupe de cheveux. Désolé ! Je m'excuse vraiment pour ça ! », a-t-il plaisanté lors de l'émission diffusée le 14 octobre 2022. L'attaquant brésilien a également expliqué pourquoi il avait décidé de garder cette coupe qui a fait beaucoup parler : puisqu'il avait marqué au début du tournoi, ses équipiers lui ont demandé de la garder par superstition jusqu'à la fin de leur parcours. Si l'esthétique de cette coupe n'est pas au goût de tout le monde, elle a peut-être porté chance au Brésil qui est allé chercher contre l'Allemagne leur cinquième et dernière coupe du monde.

COUPES AFRICAINES (LDC-CAF)

La JS Kabylie souffre mais passe, la JS Saoura rate le coche et fait ses adieux à l'épreuve

PAR AZOUAOU AGHILES

En attendant l'USM Alger, qui jouait hier soir avec l'objectif de finit le travail en validant son sésame pour le compte de la CAF, et malgré les qualifications plutôt dans la douleur du tandem (CRB et JSK) engagé en ligue des champions, le football algérien ne réalisera pas, comme espéré par le public, la passe de quatre. La cause ? La JS Saoura qui n'a pu refaire son retard d'un but concédé à l'aller, son adversaire togolais ayant tenu bon en l'accrochant (un triste 0-0) au terme d'une partie où l'arbitrage a fait des siennes avec des décisions largement au désavantage des Bécharis

(LDC) : JSK 1 ASKO KARA (TOGO) 1 : LES « CANARIS » LES AILES LOURDES MAIS OFFICIELLEMENT EN « POULES »

La JS Kabylie, sans convaincre et en donnant des sueurs froides à ses fans, se qualifie pour la phase de groupes de la ligue des champions d'Afrique. C'était écrit quelque part, le succès (2-1) ramené de Lomé, en match aller, ne laissant pas l'ombre d'un doute. Sauf que les « Canaris », malgré les mises en garde de coach Amrani, ont cru peut-être trop tôt que les jeux étaient faits à l'avance. Une qualification sans plus. Au bout d'un suspense mal venu qui a mis à rude épreuve les nerfs de leurs supporters qui ont dû croiser les doigts jusqu'au coup de sifflet libérateur de l'homme en noir. Un nul (1-1) des plus décevants qui donne raison à leur entraîneur qui n'a eu de cesse, depuis qu'il a pris les rênes de l'équipe, de souligner qu'un grand travail l'attendait afin de donner une vraie assise à un groupe qu'il a trouvé dans un mauvais état psychologique suite à un début de saison compliqué. La JSK est en phase de poules, et après ? C'est la question que l'on se pose du côté de Tizi Ouzou après cette prestation qui devrait donner à réfléchir à un staff qui doit trouver, et vite, les solutions pour permettre à un groupe sans expérience de rebondir et relever les défis lorsqu'il s'agira de passer aux choses sérieuses. Dans une étape bien plus compliquée, pas seulement en Ligue1, les exigences en Afrique étant tout autres. Une LDC où les cadors du continent seront tous présents, la concurrence autrement plus féroce. Une qualification sans plus certes, mais qui fait du bien pour des joueurs qui s'en trouvent boostés et conscients qu'ils devraient redoubler d'efforts. En tout cas pas en ne rééditant pas ce genre de match stressant, comme à Sétif, où ils ont eu bien du mal à confirmer le succès de Lomé. Un nul et des soucis même si, à la décharge de Boumechera (auteur du but kabyle, en 1ère mi-temps, 17emn) et ses coéquipiers, on peut invoquer l'expulsion (un autre problème à régler au plus vite) de Allili (53e) qui a lissé l'équipe en infériorité numérique pendant presque tout le second half. Une qualification dans la douleur, mais méritée pour une JSK ravie d'accompagner le CRB qui a fait le travail, vendredi, en s'imposent 2-0 devant les Maliens de Djoliba de Bamako.

A.A

...(CAF) : JS Saoura 0 Sporting Gagnoa (Côte d'Ivoire) 0 : Béchar peut en vouloir à l'abitre

LA JS SAOURA, éliminée par les Ivoiriens du Sporting Gagnoa, ne verra pas le second tour préliminaire additionnel et quitte une compétition à laquelle elle a pris goût. Par trop fébrile et manquant de concentration, les poulains à Moufdi Cherdoud passeront presque toute la rencontre à collectionner les ratés devant les buts adverses. Dominateurs mais fébriles, notamment lors du dernier geste, les « Jaunes » pour clore le tout, ne profiteront jamais de leur supériorité numérique pour conclure leurs nombreux mouvements offensifs. A onze contre dix, les camarades de Hammia s'en mêlent les pinceaux et tourneront indéfiniment en rond devant un vis-à-vis faisant preuve de solidarité pour compenser leur handicap survenu juste avant le l'appel de la pause-citrons (43e minute) lorsque le très contestable arbitre libyen brandira le carton rouge, l'infortuné Yssif Traore invité à aller prendre sa douche prématurément pour cause d'expulsion. Un petit tour et puis s'en vont. Les Bécharis, peu aidés par le sort et en situation de blocage pour des raisons extra-sportives et un référée accusé de partialité à des moments décisifs où ses interventions et décisions bizarres laisseront les présents perplexes, s'en mordent les doigts. Il était dit quelque part, en plus de ce retour mouvementé de Yamoussoukro, qui laissera des traces au double plan physique et moral, et cette délocalisation de dernière minute (que fait la FAF ?) que personne ne comprendra, que ce ne sera pas la bonne saison africaine pour Benamar Mellel et ses camarades invités d'emblée à faire leurs bagages et se tourner désormais sur le championnat d'Algérie. Face donc à l'adversité et un arbitrage à la limite du scandaleux (il se signalera de manière fort douteuse au plus fort du pressing de l'attaque algérienne quand, aux 10e, 35e et surtout à la 74 minute Bellatrèche avait cru mettre sur orbite son équipe en logeant le ballon dans le but adverse avant de rester sans voix, l'arbitre, encore lui, estimant la réalisation litigieuse, un hors-jeu imaginaire), n'auront néanmoins à s'en prendre qu'à eux-mêmes pour avoir vendangé bien des opportunités nettes de scorer, les Lhameri, Hammia, Ouis et autres Bangoura, Saâdi ou Bellatrèche échouant tour à tour, dans l'ultime geste après avoir pourtant contourné une défense ivoirienne bien en place. Ainsi prenait fin une bien belle aventure. Sur fond de regrets et d'injustice. On y reviendra…

LIGUE 1 (8e JOURNÉE SUITE ET PAS FIN) :

Le NC Magra domine le MC El Bayadh et sort de la zone rouge

LE NC MAGRA est difficilement venu à bout du nouveau promu MC El Bayadh (1-0), en match disputé samedi, pour le compte de la 8e journée de Ligue 1, marquée par le report de quatre rencontres à une date ultérieure, en raison de la participation du CR Belouizdad, la JS Saoura, l'USM Alger et la JS Kabylie aux différentes joutes continentales. L'unique but de cette rencontre a été inscrit par le défenseur Ayache Ziouèche, à la 28e minute de jeu, permettant à son équipe de se hisser de la 13e à la 9e place au classement général, avec huit points, alors que malgré la défaite, le MCEB reste accroché à sa septième place, avec dix unités. Le bal de cette 8e journée s'était ouvert jeudi, avec une énorme surprise, réalisée par le promu l'USM Khenchela, vainqueur en déplacement contre l'ES Sétif 2-1. Les visiteurs avaient ouvert le score par l'intermédiaire de Sofiane Bayazid (58'), avant de doubler la mise par Abdelhak Sameur, ayant transformé un pénalty dans le temps additionnel (90'+2), alors que l'Entente a sauvé l'honneur grâce à Mohamed Aymen Akziz, qui avait réduit la marque (2-1) à la 90'+4. Il s'agit de la quatrième victoire de rang pour le nouveau promu, qui rejoint provisoirement à la deuxième place l'USM Alger et le CR Belouizdad, avec 12 points chacun. De son côté, l'Entente continue de broyer du noir, en alignant un troisième match sans victoire, qui la relègue à la 11e place, avec seulement 8 unités au compteur. Les péripéties de cette huitième journée s'étaient poursuivies vendredi, avec le déroulement de deux autres matchs, ayant tourné l'un comme l'autre à l'avantage des clubs hôtes. Il s'agit du Paradou AC et de l'US Biskra, qui avaient dominé respectivement le HB Chelghoum-Laïd (2-1) et l'ASO Chlef (2-0), réalisant au passage une assez belle remontée au classement général, puisque le PAC se hisse provisoirement à la 12e place, ex aequo avec la JS Saoura, avec sept points pour chaque club, alors que le HBCL reste bon dernier, avec une seule unité au compteur. De leur côté, et grâce à leur dernier succès, les Zibans rejoignent provisoirement à la septième place le nouveau promu MC El Bayadh, avec dix points chacun, au moment où leur adversaire du jour, l'ASO Chlef recule d'une place, et se retrouve neuvième, avec neuf unités au compteur. L'USB s'est imposée grâce à des réalisations d'Adel Lakhdari (17') et Billel Boukaroum (26' sp), alors que le Paradou a peiné un peu plus contre le Hilal de Chelghoum-Laïd (2-1). C'était grâce à un doublé de Belkacem Bouzida (16' et 80'), et c'est l'ancien milieu de terrain de l'ES Sétif Amir Karaoui, qui avait momentanément égalisé pour les visiteurs, à la 51'. Cette huitième journée a été amputée de quatre matchs, dont le «Big-Derby Algérois» entre le MC Alger et l'USM Alger, tous reportés à des dates ultérieures, en raison de la participation du CR Belouizdad, de la JS Kabylie, de l'USM Alger, et de la JS Saoura aux différentes joutes continentales.

LIGUE 1 : FÉBRILE, LE MC EL BAYADH VOYAGE TOUJOURS MAL FÉBRILE EN DÉPLACEMENT

LE NOUVEAU promu en Ligue 1 de football, le MC El Bayadh, continue de se montrer fébrile en déplacement en essuyant sa quatrième défaite de rang en dehors de ses bases. Le MCEB s'est incliné cette fois-ci sur le terrain du NC Magra (1-0), pour le compte de la huitième journée du championnat disputée le week-end passé, une défaite venant confirmer à nouveau que la formation du Sud-Ouest du pays voyage mal. Conduits par leur nouveau staff technique, à sa tête Cherif Hadjar, en poste depuis la semaine passée, les «Bleu et Blanc» n'ont pas réussi à provoquer le déclic souhaité loin de leur base. Auparavant, cette équipe, qui évolue parmi l'élite pour la première fois de son histoire, a laissé des plumes lors de tous ses déplacements jusque-là. Elle avait débuté l'exercice par une défaite sur le terrain de l'USM Alger (1-0). Le même sort lui a été réservé au cours de ses deux déplacements suivant à Biskra (1-0) et Larbaâ (3-1). D'ailleurs, c'est cette défaite sur le terrain du RC Arbaâ qui a sonné le glas à son entraineur Abdelhakem Benslimane, l'architecte de la montée en Ligue 1. Mais pour l'entraîneur-adjoint, Abdelghani Aouamri, arrivé à El Bayadh en compagnie de Hadjar, les siens ne méritaient pas de perdre à Magra. «Nous avons certes raté notre première mi-temps, mais après les réglages apportés à l'équipe lors de la seconde, nous avons bien dominé les débats et on était tout proche de revenir au moins avec un nul n'était l'arbitrage qui nous a joué un mauvais tour.», a-t-il déclaré à la presse. Après cette quatrième défaite d'affilée à l'extérieur, le nouveau staff technique est censé accorder une importance particulière à l'aspect psychologique en vue des prochains déplacements, estime-t-on dans l'entourage du club. L'entraîneur-adjoint, Aouamri, s'est dit conscient, promettant au passage «un meilleur visage» de ses poulains à l'avenir, soulignant que cette première sortie avec l'équipe à Magra a permis au staff technique d'avoir une meilleure idée sur sa nouvelle équipe. Et si le MCEB est fébrile à l'extérieur, il a réussi, jusque-là, un parcours honorable à domicile, en réussissant presque une mention complète, puisqu'il a gagné trois matchs contre un nul, rappelle-t-on.

TOURNOI UNAF U20 : LACETTE DÉVOILE LA LISTE DES 25 JOUEURS RETENUS

LE SÉLECTIONNEUR de l'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20) Mohamed Lacette, a dévoilé une liste de 25 joueurs, en vue du tournoi de l'UNAF, qualificatif à la phase finale de la CAN 2022 de la catégorie, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF). La sélection nationale débutera le tournoi le 18 octobre en affrontant la Libye, avant d'enchaîner contre la Maroc le 21 et enfin la Tunisie le 24, soit des derbies qu'elle doit tous bien négocier pour espérer arracher le seul billet qualificatif à la CAN. Le programme des U20 jusqu'au début du tournoi UNAF U20 se consistera en une séance d'entraînement quotidienne.

LISTE DES 25 JOUEURS :

Djemoui Mohamed-Malek, Ouennas Nabil, Meziane Chérif-Rabah, Chekkal Affari-Hadji, Akherib Lahlou, Berkani Stan, Bouaoune Issam, Adjaoudi Massil, Aissaoui Reda, Gacem Rayane, Messaoud Salem-Mohamed, Atallah Tijany, Gaya Yacine, Boulbina Adel, Cervantes Noa, Hamadi Abdelali, Bounacer Abdesmad, Tebani Abdelghani, Toenti Maehdi, Bouchentouf Nabil, Charchour Kamel, Dehilis Rayan, Rahou Jores, Titraoui Yacine, Ait Amer Younes.

Page 24_Mise en page 1 17/10/2022 15:32 Page 1

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	05:13	05:19	05:31	05:27	05:39	05:44	05:47
Dohr	12:16	12:22	12:34	12:29	12:41	12:46	12:49
Açr	15:24	15:30	15:42	15:38	15:50	15:56	15:59
Maghrib	17:54	18:00	18:12	18:08	18:20	18:25	18:29
Icha	19:12	19:18	19:30	19:25	19:38	19:43	19:46

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7418 – LUNDI 17 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	32°	20°
Oran	33°	22°
Constantine	31°	14°
Ouargla	32°	19°

LES NOUVEAUX PARADIGMES DES RELATIONS INTERNATIONALES

Quand la stratégie russe bouscule les normes de l'Occident impérial

C'est un véritable changement de paradigme que le monde connaît depuis le 24 février dernier. En effet, l'opération spéciale russe en Ukraine a non seulement renforcé de nouvelles alliances, mais a aussi permis à de nombreux pays de s'émanciper d'une tutelle trop lourde, celle de l'Occident impérial. Cette nouvelle donne induit également une ligne de conduite de la part du Sud Global qui noue désormais des partenariats inédits.



La centralité de la notion de «pays-civilisation» incarné par la Russie trouve du répondant chez d'autres nations du même ordre : Chine, Inde, Iran, Turquie, autant d'Etats-Nations historiques, eux-mêmes «pays-civilisations» dignes d'être aux avant-postes du monde multipolaire de demain.

Quatre événements et pas des moindres ont ponctués les relations internationales ces dernières semaines. D'abord, le sommet de l'OCS à Samarkand. Vient ensuite la décision de l'OPEP+ de réduire de deux millions de barils/jours sa production à compter du 1er novembre prochain, l'abstention de 35 Etats lors du vote à l'Assemblée générale de l'Onu de la résolution condamnant le rattachement des quatre régions à la Russie. Enfin, le sommet d'Astana sur la coopération et le développement de l'Asie.

Pour les observateurs, il s'agit de mise en place de nouvelles normes plus équitables et moins contraignantes dans les relations internationales.

La notion de «pays-civilisation» est désormais une fondamentale dans l'élaboration de nouveaux types de partenariats adossés sur les BRICS. Déjà, à Samarkand, Russes, Chinois et Indiens ont fait savoir au monde que le bloc eurasiatique en devenir est plus à même de conduire les relations internationales au lieu et place de l'Occident impérial dont la stratégie atlantiste, belliqueuse et exclusive a induit des effets contre-productifs par rapport aux objectifs initiaux. La nouvelle doctrine de l'Otan adoptée au sommet de Madrid n'a-t-elle pas considéré la Russie et la Chine comme des ennemis stratégiques ?

La réponse des «pays-civilisations» telle qu'exprimée à Samarkand a été sans appel : le substrat civilisationnel de l'Eurasie est sur la même longueur d'onde. Russes, Chinois, Indiens, Iraniens, Turcs sont désormais d'accord pour appréhender l'avenir en rang serré. D'ailleurs, les chiffres ne trompent pas : la Chine a exporté en juillet dernier 22,2% de plus vers la Russie qu'en juillet 2021, tandis que les importations en provenance de Russie ont atteint 49% de plus qu'un an auparavant. L'exemple sino-russe peut être étendu à l'Inde et à la Turquie.

UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN CONTRE L'ORDRE IMPÉRIAL

Les 15 et 16 septembre dernier, les États membres de l'OCS ont annoncé désapprouver le recours à des logiques de blocs de même que toute approche idéologique ou conflictuelle pour résoudre les problèmes internationaux ou régionaux ; ils ont insisté en outre sur l'importance de travailler ensemble à construire une communauté de destin pour l'humanité, ainsi qu'un nouveau type de relations internationales fondées sur le respect mutuel, l'équité, la justice et un modèle de coopération gagnant-gagnant.

Et les résolutions de Samarkand ont été traduites d'une manière spectaculaire par la décision de l'OPEP+, le 5 octobre dernier, de réduire de deux millions de barils/jours leur production de pétrole. L'objectif : juguler la chute des prix et stabiliser le marché.

La grande surprise était l'alignement de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, réputés plus proches de Washington que de Moscou, sur la stratégie défendue par la Russie.

L'intérêt de ces deux pays a été de suivre la Russie dans une politique stabilisatrice du marché pétrolier au lieu de jouer, comme ce fut le cas en 1986, aux pyromanes anti-OPEP. Mohamed Ben Salmane, le prince héritier saoudien joue désormais les médiateurs entre Russes et Ukrainiens pour les échanges de prisonniers de guerre, tandis que le président des EAU, Mohamed Ben Zaïd, invité il y a quelques jours par le président Vladimir Poutine, joue les équilibristes suivant l'exemple de son voisin saoudien.

C'est dire, autres temps, autres mœurs ! L'époque des Arabes du Golfe vassaux des Etats-Unis est-elle en passe d'être dépassée et reléguée en second plan dans les livres d'histoire? Tout porte à le croire.

Le 12 octobre, l'Assemblée générale de l'Onu a voté la condamnation de l'annexion des territoires ukrainiens ayant choisis par référendum de devenir russes. Si la résolution a été voté à la majorité des 143 voix, 5 pays (dont la Russie) ont voté contre, et 35 pays se sont abstenus. L'intérêt de ce vote, c'est le fait que le tiers de l'humanité n'a pas suivi l'Occident impérial. Et parmi les abstentions, notons la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Vietnam, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Mali et la Bolivie, pour ne citer que ces pays. L'enseignement est clair : le diktat des normes occidentales est révolu.

Le lendemain, soit le 13 octobre, Astana la capitale du Kazakhstan a accueilli le 6ème sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). La déclaration finale stipule que «nous renforcerons nos efforts conjoints au sein de notre organisation, afin d'identifier des solutions communes aux problèmes du 21ème siècle et d'assurer la résolution pacifique des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies (ONU), pour une région sécurisée et prospère». C'est dire que l'approche atlantiste est bannie du jargon de cette conférence appelée à devenir à termes, une organisation régionale.

Et afin de répondre aux différentes provocations atlantistes, jouant sur le marché gazier, Russes et Turcs se sont entendus de créer un hub international de stockage de gaz en Turquie afin de le distribuer en Europe. L'accord Poutine-Erdogan est une réponse au sabotage du Nord Stream et à la surenchère atlantiste qui hypothèque l'avenir énergétique de l'Europe sous prétexte d'infliger des sanctions à l'encontre de la Russie.

Les Européens, Allemands en têtes se trouvent être les dindons d'une farce anglo-saxonne qui les dépasse de loin. L'objectif affiché des atlantistes est de maintenir l'Europe dépendante du parapluie sécuritaire américain via l'Otan, ainsi qu'une dépendance énergétique au pétrole et gaz de schiste américain. La déconnexion de l'Europe de son partenaire historique la Russie, est la grande question qui se pose à la lumière du conflit ukrainien. Les Russes et le Sud Global l'ont compris. Est-ce le cas du côté de Berlin et de Bruxelles ? Pas si sûr que ça.

Mahmoud Benmostefa